

Plan de cours

TRS6405 : Séminaire d'intégration II- Intervention auprès des individus, des familles et des groupes Hiver - Groupe 12 (soir)

Professeure : Isabelle Dumont

Adresse courriel: dumont.isabelle@uqam.ca

Bureau: W-4485

Horaire : Lundi de 18 hrs à 21 hrs

Descripteur

Cette activité, concomitante au stage II, vise une meilleure intégration de la théorie dans la pratique et vice-versa en permettant aux étudiants d'approfondir l'analyse de leur propre intervention en rapport avec les modèles de référence en travail social auprès des individus, des groupes et des familles ainsi qu'avec les pratiques mises de l'avant dans le lieu de stage. Elle permet de comprendre les rapports sociaux et les rôles des institutions à partir de l'expérience en stage en intervention auprès des individus, des familles et des groupes. La démarche de groupe fournit également une occasion de partages et de soutien vis-à-vis les questionnements et les difficultés inhérents au stage en vue de favoriser une meilleure intégration des savoirs.

Objectifs du Séminaire d'intégration I

- Établir des liens dialectiques et favoriser le transfert entre les connaissances acquises à l'université et/ou dans un autre milieu et celles issues de la pratique en stage ;
- Développer sa capacité d'interroger le sens de sa pratique, les orientations, les fondements, les dimensions éthiques de celle-ci et de la situer en lien avec le contexte social ;
- Acquérir une vision intégrée de pratiques différentes et apprendre à imaginer d'autres possibilités d'action en termes de changement social ;
- Partager et confronter ses observations et ses analyses tirées de son expérience émotionnelle et rationnelle en stage
- Maîtriser un processus d'intervention en travail social sous supervision

En somme, les séminaires de stage se veulent des lieux d'analyse, de réflexion, d'échanges et de circulation d'idées ainsi que des lieux de soutien à l'apprentissage en stage.

Le séminaire d'intégration accompagne et soutient la réalisation des objectifs d'apprentissage des stages.

Voici un rappel des objectifs du stage II (voir Guide du stage, ETS UQÀM).

Stage II – doit permettre à l'étudiant.e de
<ul style="list-style-type: none">• Vérifier, consolider, améliorer, corriger les acquis/difficultés du stage ou de son expérience de travail (si stage I crédité) ;• Développer ses capacités d'analyse ;• Développer un premier niveau de compétence et d'autonomie professionnelle
Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none">• L'étudiant.e doit être en mesure de dépasser un niveau de connaissances fragmentaires, intuitives et descriptives de l'intervention et de passer à un niveau d'analyse de son action.
À la fin du stage II, l'étudiant.e devrait être capable :
<ul style="list-style-type: none">• D'analyser sa pratique : expliquer le pourquoi de son action ;• D'évaluer la pertinence et l'impact de celle-ci en fonction du changement visé ;• De reconnaître les fondements théoriques de sa pratique ;• De se réappropriier les connaissances acquises ;• De transférer ses connaissances d'une situation à l'autre et les adapter en conséquence.

Structure

Les cours de stage et de séminaire d'intégration sont réputés être concomitants et ceci implique que ces cours doivent être suivis et réussis en même temps.

Le Séminaire est un espace d'intégration de connaissances et d'analyse des pratiques, tout en permettant aux étudiant-es de se soutenir mutuellement dans la progression de leurs apprentissages en stage. Le séminaire tient compte de cette dimension essentielle, tout en présentant des contenus permettant l'acquisition et la maîtrise de connaissances théoriques pour guider et analyser des pratiques.

Contenu et démarche pédagogique

La démarche pédagogique prend la forme d'une série de séminaires basés sur le partage des observations, des analyses et des questionnements des étudiant-e-s stagiaires en lien avec les thèmes abordés à chacune des rencontres. Cette démarche analytique se fera à partir de groupes de codéveloppement et de quelques cours magistraux (et conférencier-invités). Cette méthode d'apprentissage part du principe qu'un-e stagiaire retient davantage pour sa pratique quand il ou elle est impliqué-e sur les plans émotionnel et rationnel dans un processus de réflexion sur et dans l'action.

Dans la mesure où le séminaire est conçu comme un collectif responsable de ses apprentissages, la participation active de chaque stagiaire s'avère essentielle à la réalisation des objectifs du séminaire. La ponctualité, la préparation aux rencontres, la lecture des textes, le climat de travail collectif, la prise de risques et le respect des échéanciers pour les travaux représentent des conditions nécessaires au bon fonctionnement du séminaire. La professeure agit à titre de personne ressource et d'animatrice.

Les moyens pédagogiques choisis sont eux-mêmes formateurs au développement des savoirs, des attitudes et des habilités tels que l'expression orale et la communication, l'aide mutuelle, le respect et la réceptivité à l'égard des pairs et de la professeure ainsi que l'engagement dans une démarche de groupe.

Les étudiant.e.s doivent s'attendre à participer à chaque cours ; à moins d'indications contraires de leur part communiquées dès que possible à la professeure ; et ce, pour le bon déroulement des activités de groupe et par courtoisie envers vos collègues, notamment lors des présentations.

Rappel des objectifs du stage II :

- I. Analyser le contexte organisationnel du milieu d'intervention
- II. Analyser le contexte communautaire du milieu d'intervention
- III. Maîtriser le processus d'intervention sociale
- IV. Se connaître dans l'action comme personne et comme intervenante

En lien avec ces objectifs, l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs des séminaires se fera à partir des 4 modalités suivantes :

1. Présentation d'une expérience significative vécue en stage, d'une interrogation, d'un incident critique, etc. (30%)

Durée de la présentation: environ 15-20 minutes,

Durée de la séance en codéveloppement autour de cette présentation : environ 60 à 65 minutes

Contenu

Cette modalité consiste à présenter de façon claire et détaillée une expérience de stage qui vous interpelle. Il peut s'agir d'une réflexion ou d'un questionnement tiré de votre journal de bord, d'une expérience difficile ou intéressante vécue en stage ou d'une intervention que vous avez faite.

Cette présentation consiste en une analyse de cette situation incluant les éléments suivants :

- A) Les raisons pour lesquelles cette situation est significative;
- B) Des liens avec une ou des notions théorique(s) vue(s) en classe ou identifiée(s) dans des écrits (ex : concept théorique, approche méthodologique en intervention, etc.);
- C) Un soutien visuel (par exemple : un génogramme, une écocarte - peut être dessiné au tableau lors de la présentation);
- D) Un texte que vous trouvez pertinent en lien avec le thème de la présentation en identifiant les principales idées des auteurs et celles qui peuvent vous guider davantage face à la situation présentée. La référence sera à remettre sur Moodle afin que vos collègues puissent y avoir accès.
- E) Une question adressée aux membres du groupe pour laquelle vous voudriez un éclairage nouveau ou une rétroaction sur la situation présentée. Vous aurez d'ailleurs à commenter cette rétroaction de vos collègues à la fin de la discussion de groupe.

Pour orienter la professeure le jour de votre présentation, vous lui remettez une **copie papier** d'environ une page incluant un bref résumé de la situation choisie ainsi que la question adressée au groupe. N'oubliez pas d'y mettre **votre nom** et un **titre**.

Pondération : **30 points**

Date de remise : Le jour de votre présentation

Critères d'évaluation : De par sa présentation, l'étudiant.e montre qu'il ou qu'elle 1) sait présenter clairement la situation choisie et pourquoi elle a été significative 2) sait en faire une analyse incluant des éléments théoriques (ex : notions vues en classe ou autre contenu que l'étudiant.e trouve pertinent), 3) a une capacité d'analyse qui tient compte des nouveaux éléments amenés par les autres membres du groupe

- Indicateurs (l'étudiant.e montre qu'il ou qu'elle sait) :
 - Présenter clairement et de façon suffisamment détaillée la situation choisie
 - Identifier un texte pertinent en lien avec la situation choisie
 - Analyser la situation choisie à la lumière d'éléments théoriques
 - Tenir compte des nouveaux éléments amenés par les membres du groupe dans son analyse

2. Notes de rétroaction en lien avec les situations présentées en classe (20 %)

Contenu :

20 notes de rétroaction prises en classe en lien avec les discussions à propos de la situation présentée à partir des éléments suivants :

- Observations sur le plan du processus (comment ça s'est passé, comment je me suis sentie, etc.)
- Pistes de réflexion en lien avec la question posée
 - Outils, suggestions de lectures, liens avec des notions théoriques, etc.
- Autres commentaires
 - Liens avec son expérience personnelle, mots d'encouragement, forces observées, etc.

Pondération : **20 points**

Date de remise : À remettre à la professeure à la fin du cours en classe (notes papier)

Critères d'évaluation : De par sa présentation, l'étudiant.e montre qu'il ou qu'elle sait : Rédiger des notes montrant sa capacité à faire une rétroaction respectueuse et de qualité

3. Travail d'analyse en lien avec une expérience vécue en stage (40 %)**Contenu (8 pages maximum) :**

Ce travail individuel consiste en une analyse d'une situation en intervention vécue en stage (ce peut être celle qui a été présentée en classe ou une autre). Il comprend les éléments suivants :

- Une page titre et une bibliographie (non comprises dans les 8 pages)
- Une introduction qui présente les sections qui feront partie du travail pour orienter le lecteur (½ page)
- Une conclusion qui inclut une brève réflexion sur l'apport de ce travail pour votre future pratique (½ page)
- Une description de la situation choisie et le contexte dans lequel elle s'est présentée (2 pages)
 - Par exemple : *Quel est le problème ? Qui en est affecté ? À quel moment est-il apparu ? Quelles ont été les stratégies qui ont été essayées ? Éléments pertinents de l'histoire de la ou des personne(s) et influences sur la situation présentée? Composition du réseau de ou des personnes concernées par la situation ? Différents systèmes impliqués ? Conditions de vie ? Ressources/Forces?, etc.*
- Une analyse en lien avec les visées du stage II (5 pages)
 - Expliquer ce que vous avez fait et pourquoi
 - Expliquer en quoi votre intervention a pu être bénéfique (ou non) en lien avec le changement visé
 - Identifier les fondements théoriques qui ont guidé vos actions dans cette situation
- Inclusion d'écrits pertinents (au moins 6 références dont 2 articles scientifiques)

Date de remise : Remise au plus tard le vendredi suivant le dernier cours de la session (sur Moodle)

Pondération : **40 points**

Critères d'évaluation : De par son travail, l'étudiant.e montre qu'il ou qu'elle sait 1) Présenter clairement et de façon suffisamment détaillée une situation en intervention; 2) Analyser sa pratique et l'évaluer à partir de fondements théoriques et d'écrits pertinents.

- **Indicateurs :** (les étudiant.e.s montrent qu'ils ou qu'elles savent) :
 - Présenter clairement et de façon suffisamment détaillée une situation en intervention
 - Expliquer ce qu'il ou elle a fait dans la situation choisie
 - Expliquer les impacts de cette intervention en lien avec le changement souhaité
 - Identifier les fondements théoriques qui ont guidé ses actions dans cette situation
 - Utiliser les écrits de façon pertinentes
 - Clarté, logique et structure de la présentation (page titre, intro, conclusion, analyse, bibliographie complète)
 - Clarté et qualité de l'expression écrite : aucune faute d'orthographe ni de grammaire (savoir-dire)

Critère de pénalité : 5% de pénalité par jour de retard

4. Auto-évaluation de sa participation en classe (10 %)

Contenu : L'étudiant-e évalue sa participation au cours

Date de remise: Dernier cours de la session (sur Moodle)

Pondération : **10 points**

Nombre de page : 1 page maximum

Critère d'évaluation : Qualité générale de la présence et de la participation au cours

- Indicateurs (2.5 points pas critère)
 - Présence aux cours
 - Participation active à la démarche du cours
 - Partage de ses observations et analyses
 - Respect mutuel dans les retours sur les interventions et lors des échanges

Critère de pénalité : 5% de pénalité par jour de retard

***Format pour les travaux** : Travaux présentés à interligne et demi, Times New Roman, marges 2,5 cm
(pour information sur la recherche documentaire, vous pouvez consulter ce lien : <http://www.infosphere.uqam.ca/>)

Politique concernant les absences dans les séminaires :

Compte tenu de la nature du séminaire d'intégration structuré en partie autour de discussions portant sur des thèmes amenés par des étudiantes et étudiants en fonction de leur expérience en stage;

Compte tenu des objectifs particuliers du séminaire qui suppose une participation active de tous les membres du groupe-cours et leur présence continue : une absence à plus de trois séances de trois heures (ou trois demi-journées) entraîner un retrait du séminaire et, par conséquent, l'échec.

***Importants, pour les travaux** : Si vous ne pouvez remettre le travail à la date prévue, vous devez en aviser la professeure dès que possible en expliquant vos motifs afin d'explorer ensemble la possibilité d'une prolongation. Les retards sans motifs majeurs seront pénalisés (5% par jour, incluant les jours fériés).

Règles du cours -Reprise d'un travail ou retard

Les travaux remis en retard sans entente préalable ou sans raison majeure justifiée par la remise d'un document attestant de l'empêchement en question, autant que possible à l'avance de la remise, se verront enlever des points de démerite (selon les critères de chaque enseignant(e). Il est donc fortement suggéré de contacter l'enseignant(e) AVANT la date de remise prévue si possible, et dès que vous avez une raison majeure qui pourrait affecter la remise de votre travail afin d'établir une entente, et non après. Une entente spéciale pourra alors être établie, à la discrétion de la professeure

Calendrier des activités du cours TRS 6305-12 (contenu provisoire)

06 janv.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan, modalités et fonctionnement du cours • Dates à déterminer pour les présentations individuelles des prochains cours • Conférencier-ère invité-e- (CALAC – Trêve pour elles) : « <i>Entre nous, ce qu'il faut savoir sur les agressions à caractère sexuel</i> »
13 janv.	Présentations individuelles (3) : - - -
20 janv.	<ul style="list-style-type: none"> • Invitée : présentation de Delphine Rioux sur les résultats de son mémoire intitulé « Exploration des pratiques des travailleurs sociaux exercées en contexte d'aide médicale à mourir » Présentation individuelle (2) : - -
27 janv.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques notions théoriques... Présentations individuelles (2) : - -
03 fév.	<ul style="list-style-type: none"> • Conférencier invité : Steve Audet – « L'évaluation du fonctionnement social » Présentations individuelles (1) : -
10 fév.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques notions théoriques... Présentations individuelles (3) : - - -
24 fév.	Semaine de lecture
02 mars	Présentations individuelles (3) : - - -
09 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques notions théoriques... Présentations individuelles (2) : - -
16 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques notions théoriques... Présentations individuelles (2) : - -
23 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques notions théoriques... Présentations individuelles (2) : - -
30 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques notions théoriques... Présentations individuelles (2) : - -
06 avril	Présentations individuelles (2) : - - *Remise : 1) Auto-évaluation de sa participation en classe (06 avril) 2) Travail final : 10 avril

Remise des travaux

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES TRAVAUX NE SERONT PLUS DISPONIBLES AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL. SI VOUS VOULEZ RÉCUPÉRER VOS TRAVAUX (les tests), VOUS DEVEZ JOINDRE UNE ENVELOPPE RETOUR PRÉAFFRANCHIE À VOS TRAVAUX.

Selon la préférence de chaque enseignant de Séminaire, les travaux pourront être remis en format papier ou électronique (sur la plateforme Moodle du groupe-cours). Les notes seront disponibles sur « Résultats » (<http://www.resultats.uqam.ca/etudiant/>).

Plagiat

Vu l'ampleur et le nombre des infractions de nature académique tant dans notre institution que dans les autres universités, l'UQAM a modifié son Règlement no 18 sur les « Infractions de nature académique ». Ce dernier s'articule autour d'une philosophie institutionnelle de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, auto plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création de faux documents, etc. Ainsi, tous les étudiantes, étudiants se doivent de respecter les politiques et règlements de l'Université du Québec à Montréal. Afin de favoriser la meilleure connaissance de ce règlement, nous vous invitons à lire, dans les plus brefs délais, le Règlement no 18 sur les infractions de nature académique qui se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.instances.uqam.ca/reglements>. Par ailleurs, le Service des bibliothèques a conçu une page Web sur le plagiat à l'adresse suivante

www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/. Sur ce site, vous y trouverez de nombreuses informations pertinentes qui permettront d'éviter le plagiat.

Qualité du français à l'écrit

La qualité du français est un élément important de la rédaction des travaux. L'étudiant qui éprouve des difficultés pourra obtenir le soutien nécessaire au Centre d'aide à la réussite de la Faculté des sciences de l'éducation (formulaire d'inscription sur le site: <http://www.fse.uqam.ca/care/>).

La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : http://www.instances.uqam.ca/politiques/charte_des_droits.htm

Barème de notation

La notation littérale sera utilisée à toutes les étapes de l'évaluation. Nous vous référons à la grille de notation adoptée à l'École de travail social :

		100	50	40	30	25	20	10	15	5
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20	10	15	5
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18	9	14	5
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-	8	13	5
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17	8	13	5
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16		12	4
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15		12	4
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-	7	11	4
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14	6	11	4
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13	6	10	4
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-	6	9,5	4
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12	6	9	3
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -	5	8	2

Bibliographie

Balleys, C., Martin, O., Jochems, S. (2018). Familles contemporaines et pratiques numériques : quels ajustements pour quelles normes ? . *Enfances Familles*

Bellot, C. et Sylvestre, M-E. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal: les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44.

Berteau, G. (2006). *La pratique de l'intervention de groupe : perceptions, stratégies et enjeux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bogo, M. (2006). *Social Work Practice: Concepts, Processes and Interviewing*, New York, Columbia University Press.

Un des ouvrages les plus utiles pour faire un grand survol méthodologique et théorique; approfondissement des composantes du contexte de pratique en t.s: individu-usager-institution-contexte macro. Beaucoup d'idées d'activités et questions. Aussi pertinent pour les étudiants de Baccalauréat que pour des professionnels en réflexion sur leurs pratiques.

Boss, P., Bryant, C.M., Mancini, J.A. (2017) *Family Stress Management: A Contextual Approach* (3e ed.). LA, Sage.

Chamberland, M., & Le Bossé, Y. (2017). *Rendre visible l'invisible : savoirs et prises de conscience de femmes immigrantes au sein d'organisations communautaires*. *Alterstice*(Vol. 4, pp. 31-44).

Cohen-Emerique M. (2015). *Pour une approche interculturelle en travail social: théories et pratiques*. Presses de l'EHLESP .

Collingwood, P., Emond, R., & Woodward, R. (2008). The Theory Circle: A Tool for Learning and for Practice. *Social Work Education*, 27(1), 70-83. <http://doi.org/10.1080/02615470601141409>

Cummings, S. M., Foels, L. et Chaffin, K. M. (2013). Comparative analysis of distance education and classroom-based formats for a clinical social work practice course. *Social Work Education*, 32(1), 68-80.

Dallaire, N. (2010). «Développer des liens entre l'intervention de groupe orientée vers l'empowerment et le développement des communautés ». *Intervention*, 133 (2), Recherche, créativité et solidarité en travail de groupe, pp. 75-85.

Doël, M. et Kelly, T. (2014). *Groups and groupwork*. New York (NY) : Palgrave Macmillan.

De Jong, P., & Berg, I. K. (2002). *De l'entretien à la solution: [l'accent sur le pouvoir des clients]*. Satas.

Très apprécié par les étudiant-es, cet ouvrage traduit donne les principes, techniques et attitudes favorisant la co-construction de l'intervention en opérationnalisant la notion d'empowerment, dans les pratiques individuelles et familiales.

Dorvil, H. et Mayer R. (sous la direction de) (2001a). *Problèmes sociaux, Tome I, Théories et méthodologies*. Québec : P.U.Q.

Dorvil, H. et Mayer R. (sous la direction de) (2001b). *Problèmes sociaux, Tome II. Études de cas et interventions sociales*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Dorvil, H., Racine G. (sous la direction de) (2007). *Problèmes sociaux, Tome III, Théories et méthodologies de l'intervention sociale*. Québec : P.U.Q.

Dorvil, H., Racine G. (sous la direction de) (2007). *Problèmes sociaux, Tome III, Théories et méthodologies de l'intervention sociale*. Québec : P.U.Q.

Duval, M., Fontaine, A. Fournier D. et J.F. René (2005) *Les organismes communautaires au Québec : Pratiques et enjeux*. Montréal: Gaétan Morin éditeur.

Evans, R.G., Barer, M. L. & Marmor, T.R. (1994). Hawthorne : Aldine de Gruyter.

Fourlas, G. A. (2016). *Personal use of social networking and social work ethics: Designing guidelines for training*. (Thèse de doctorat). Capella University.

Gastaldo, D., Magalhaes, L., Carrasco, C. & Davy, C. (2012). *Body-Map Storytelling as Research*, 1-50.

Genest Dufault, S. Gusew, A., Bélanger E., et I. Côté. (Dir) (2017). *Accompagner le projet de formation pratique en travail social: complexité, enjeux, défis*, Presses de l'Université du Québec, 247 pages.

Gray, M. Midgely, J. Webb, S. (2012). *The Sage Handbook of Social Work*, London, Sage Publications.

Gusew, Annie. (2018) *Recueil de textes*, Formation aux superviseur.e.s de stages, École de travail social, UQAM.

Hamilton, L., Brown, B. et Rogers, R. (2017). *Distance Education in Social Work: A Review of the Literature. Professional Development: The International Journal of Continuing Social Work Education*,20(2), 45-56.

Harper, E. et Kurtzman, K. (dir.). (2014). *Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et interventions féministes : présentation du dossier. Nouvelles pratiques sociales*, 26(2).
<http://dx.doi.org/10.7202/1029259ar>

Harper, E., Dorvil, H. (2013). *Travail social : Théories, méthodes et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Souvent utilisé pour divers cours, cet ouvrage aide à situer les pratiques actuelles dans leur contexte. Entre autres, il permet d'aborder les questions suivantes: "Comment le travail social peut-il faire en sorte que l'évaluation demeure axée sur la situation que vit un individu et non sur ses capacités de fonctionnement et d'adaptation sociale ? Comment -s'assurer que les connaissances et le langage sur lesquels la profession se base restent ancrés dans la pratique du travail social ?".

Healy, K. (2012). *Social work theories in context: Creating frameworks for practice*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Healy, Karen « *Social work théories in context : creating frameworks for practice* ». (2014). 2ndÉdition, Palgrave MacMillan, 258 p.

Un ouvrage très complet qui fait le tour des principales théories et approches de l'intervention en travail social: systémique, anti-oppressive, centrée sur les solutions, brève, etc. L'autre partie du livre est dédiée à l'analyse approfondie de l'impact de "discours" sur la lecture des problématiques dans les milieux, et sur les interventions en travail social: discours "dominants" i.e. biomédical, "psy" et sciences sociales (sociologique), légal, économique (nouvelle gestion publique), et les discours "alternatifs" (droits citoyens, anti-oppressif, spirituels, etc.) Plusieurs exemples proches des pratiques sont suggérés (individuel et familial surtout), des questions suscitant la réflexion, activités, et bibliographie spécifique à chaque thème.

Howe, D (2009). *A Brief Introduction to Social Work Theory*, London: Palgrave Macmillan.

Karsz, S. (2009). *Pourquoi le travail social*, 2^{ième} édition, Paris: Dunod.

Legault, G. et L. Rachédi (sous la direction de) (2008). *L'intervention interculturelle*. Montréal : Gaétan Morin éditeur.

Mongeau, S., Bélanger Sabourin, C. et Vanier, C. (2017). *Coconstruction d'un projet autour de l'intervention avec les familles en situation de vulnérabilité sociale : Retour réflexif sur les groupes de codéveloppement clinique. Intervention*, 146 : 25-40.

Mayer, R. (2003). *Évolution des pratiques en service social*. Montréal: Gaétan Morin éditeur.

Marmot, M. (2005). *The status syndrome. How social standing affects our health and longevity*. NY : First Holt Paperbacks Edition.

Mullaly, B. (2010). *Challenging Oppression and Confronting privilege*. (2^{ème} édition). Oxford : Oxford University Press.

Pauzé, R. Touchette, L. et Desautels, J. (2017). *Intervenir en situation de crise familiale selon une approche écosystémique*. Québec : PUQ.

Parazelli, M., & Bourbonnais, M. (2017). *L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites. Sciences et actions sociales*, 6, 1-29.

Pour approfondir la compréhension du concept d'empowerment, avec ses différentes visions et finalités.

Parazelli, M. & Ruelland, I. (2017). Autorité et gestion de l'intervention sociale. Entre servitude et acte pouvoir. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Parazelli, M. et Bellot, C. (automne 2015). Normativités, marginalités sociales et intervention. Direction d'un numéro thématique de la revue Nouvelles pratiques sociales, 27(2)

Patterson, J., Williams, L. (2018). *Essential Skills in Family Therapy: From the First Interview to Termination*. (3rd édition). New York, É-U: The Guilford Press.

Relais-Femmes. (2009). L'intervention en contexte de milieu de vie: un arrimage indispensable entre le formel et l'informel.

Peu d'ouvrages abordent les particularités du travail social en "milieu de vie", aussi nommé "intervention informelle" ou "de proximité". Plusieurs de nos stagiaires sont dans ces milieux et ont parfois besoin de références pour distinguer cette pratique de celles en milieu institutionnel, qui sont mieux reflétées par les objectifs de stage et mieux documentées. Ce guide de pratique (sur internet, gratuit) nomme les concepts pertinents et vient clarifier ce type de travail.

Turcotte, D. et Deslauriers, J.P. (2017). Méthodologie de l'intervention sociale personnelle. 2e édition. Presses de l'Université Laval.

Nouvelle édition abordant toute la méthodologie de l'intervention (individuelle) et ses étapes, ainsi que les principales approches du travail social québécois. Très apprécié des étudiant.es pour la possibilité de réviser les grandes notions, de la prise de contact (alliance) à la terminaison d'une intervention.

Van de Sande, A., Beauvolks, M.-A. & Renaud, G. (2003) *Le travail social. Théories et pratiques*. 2^{ème} édition. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Wacquant, L. (2015). Les prisons de la misère. Paris : Raisons d'agir.

Pour le groupe

Pelech, W., Basso R., Lee C., Gandarilla, M. (2016). Inclusive Group Work. Oxford University Press.

Steinberg, Moyse D. (2008) *Le travail social de groupe, un modèle axé sur l'aide mutuelle*, Québec : Presses de l'Université Laval.

Turcotte, D., Lindsay, J. (2014). *L'intervention sociale auprès des groupes*. Boucherville : Édition Gaëtan Morin. 2^e édition.

Gitterman, A. (2004). «The mutual aid model» dans (sous la direction de Garvin C., Gutiérrez L.M. et Galinsky, M. J.). *Handbook of social work with groups*. New York : Guilford Press, ch. 6, pp. 93-111.

Roy, V. & Pullen-Sansfaçon, A. (2016). Promoting Individual and Social Changes : A hybrid model of social work with groups. *Social Work with Groups*, 39 (1), 4-20.

Roy, V., Pullen-Sansfaçon, A., Doucet, M. & Rochette, M. (2013). « IASWG standards for social work practice with groups: the case of Quebec practices », *Social Work with Groups*.36 (2-3), pp. 145-159.

Roy, V., Pullen-Sansfaçon, A. et Rochette, M. (2014). « L'évolution des pratiques de travail social de groupe au Québec : Des années 1980 aux années 2010 ». *Revue canadienne de service social*, 31(1), pp. 67-84.

Roy, V., Turcotte, D., Lindsay, J., Bédard, S., et Turgeon, J.-F. (2013). « Quelques repères théoriques pour comprendre le travail social et orienter la pratique d'intervention de groupe en travail social » dans : (sous la direction de Harper, É. et Dorvil, H.). *Le travail social : théories, méthodologie et pratique*. Québec, PUQ : Collection : problèmes sociaux et interventions sociales, ch. 10, pp.223-242.

Pullen-Sansfaçon, A., Roy, V., Blais, J., & Rochette, M. (2013). « L'état des pratiques de groupe au Québec : l'influence des contextes organisationnels contemporains ». *Revue française de service social*, 248, pp.119-131.

Berteau, G., Bédard, C. (1995). « Intervention de groupe auprès enfants abusés sexuellement ». *Intervention*101, pp. 26-34.

Margot Breton, M. (2012). « Small steps toward social justice ». *Social Work With Groups*, 35(3), pp. 205-217

Gitterman, A. (1989). «Building mutual support in groups». *Social Work with Groups*. 12, (2), pp. 5-21.

Wickham, E. (2003). *Group treatment in social work: an integration of theory and practice*/ Edcil Wickham. 2nd ed. Toronto : Thompson Educational Pub.

Home, A. (1999). «Group empowerment : an elusive goal» dans Shera, W., Wells, L. (eds). *Empowerment practice in social work*. Toronto (On) : Canadian Scholars'Press, Inc.

Lee, J. (2002). *The empowerment approach to practice*. New York, Columbia.

Mullender, A. & Ward, D. (1991). « Empowerment through social action group work : The self-directed approach». *Social Work with Groups*, 14 (3-4), pp. 125-141.

Bouchard, N. (2006). *Travailler efficacement en équipe*. Outremont, Québec : Éditions Quebecor.

Motoi, I., Villeneuve, L. (2006). *Guide de résolution de conflits dans le travail en équipe*. Québec : Presse de l'Université du Québec.

Leclerc, C. (1999). *Comprendre et construire les groupes*. Québec: Chroniques sociales, Presses de l'université Laval.

Leclerc, C. (2015). *Intervenir en groupe. Savoirs et pouvoirs d'agir*. CRIEVAT

Informations universitaires complémentaires

Conflit d'intérêt. Règlement no5 article 7.2 g)

“les membres du personnel enseignant [superviseur.e.s, coordonnateur.trice,s de stage) et les correctrices, les correcteurs doivent s'abstenir d'évaluer la performance et les travaux des étudiantes, étudiants avec qui leur lien de parenté ou leurs relations interpersonnelles seraient susceptibles de les placer en situation de conflit d'intérêts, soit réelle, soit apparente. La personne en conflit d'intérêts potentiel doit aviser la, le responsable du cours, s'il s'agit d'une, d'un auxiliaire d'enseignement, ou la direction du département concerné dans tous les autres cas. Si cette situation s'applique à une directrice, un directeur de département, celle-ci, celui-ci doit en aviser la doyenne, le doyen”.

En l'occurrence, si un membre du personnel du milieu de stage a un lien de parenté avec le ou la stagiaire ou qu'une relation interpersonnelle est susceptible d'influencer le travail d'évaluation de la supervision ou de la coordination de stage (ex : relation hiérarchique entre employé.e.s du milieu de stage, ...), « La personne en conflit d'intérêts potentiel doit aviser la, [la Chargée de formation pratique]», et ce, avant la signature de ce contrat, par écrit.

Article 8.4.1 (R5) Échec dans un cours obligatoire (résolution 2012-A-15504)

L'étudiant.e, l'étudiant ayant subi un échec dans un cours obligatoire dans son programme est tenu de reprendre ce cours. Là où les règlements facultaires et le comité de programme le permettent, la directrice, le directeur du programme peut exceptionnellement autoriser l'étudiant.e, l'étudiant à reprendre un cours jugé équivalent, suite à l'approbation du comité de programme. En cas d'échec lors de la reprise d'un cours obligatoire, la directrice, le directeur ou la, le responsable du programme peut donner à l'étudiant.e, l'étudiant une autorisation exceptionnelle pour s'inscrire une troisième fois à ce même cours. Cette autorisation doit être consignée, communiquée à l'étudiant.e, l'étudiant et versée à son dossier officiel, sous la garde du Registrariat. Dans le cas d'un cours obligatoire, un échec subi lors de la première reprise, ou de la seconde reprise si elle a été autorisée, conduit à l'exclusion du programme. L'exclusion ne peut être prononcée que par le Registrariat sur recommandation de la directrice, du directeur, ou de la, du responsable du programme et de la doyenne, du doyen de la Faculté responsable de ce programme.

Article 10.1.2 (R5) – Propriété intellectuelle

Paragraphe a) « les étudiantes et les étudiants sont titulaires des droits de propriété intellectuelle et des droits moraux sur les travaux qu'elles, ils réalisent lors des activités académiques suivies à l'Université; »

Paragraphe d) « nonobstant le paragraphe a), la propriété intellectuelle des travaux réalisés par l'étudiante, l'étudiant lors de stages crédites ou non crédites peut appartenir à une tierce partie soit suivant l'application de la Loi sur le droit d'auteur, soit en vertu d'une cession signée par l'étudiante, l'étudiant; »

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un.e étudiant.e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Politique n°16 contre le harcèlement sexuel : Stagiaire en situation de harcèlement (psychologique, sexuel, ...)

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n°16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information : instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien : Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, 514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM : 514 987-0348; calacs@uqam.ca; trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185 ; Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

Lors d'un stage, la situation de harcèlement peut se produire dans la relation avec une personne du milieu de stage (employé.e, usager.e.s, etc.) ou du milieu universitaire.

La Direction de programme devrait être prévenue dans les 2 cas, que ce soit une situation en milieu de stage ou en lien avec une personne du milieu universitaire (UQAM). De fait, le programme souhaite s'assurer de la sécurité des stagiaires et des futur.e.s stagiaires dans ces milieux et avec le personnel impliqué à la formation pratique.

- Instances institutionnelles (milieux de stage) de réception de plaintes : les CISSS et CIUSSS du Québec sont dotés de "Conseiller.e-cadre en gestion des risques et éthique clinique"
- En organisation communautaire, on peut s'adresser à la Direction ou à la Coordination générale de l'organisme.
- La Chargée de formation pratique du programme de 1er cycle en travail social à l'UQAM peut être consultée en toute circonstance.
- La Direction de programme de 1er cycle en travail social à l'UQAM peut être consultée en toute circonstances

Guide d'informations et de procédures en cas de difficulté en stage (Annexe 1 au Contrat pédagogique)

D'emblée, lors de la préparation des stages et leur réalisation, l'équipe de formation pratique (direction de programme, enseignant.es à la coordination des stages¹, des séminaires et le personnel de la formation pratique) travaille en très étroite collaboration et plus particulièrement, lorsque certaines difficultés sont vécues en cours de stage. Ces difficultés peuvent être différentes mais un processus d'intervention s'enclenche dès que l'enseignant.e responsable du stage est informé.e de la situation. À ce titre, le mandat de l'enseignant.e responsable de la coordination des stages, en tant que représentant de l'Université, en est un de médiateur dont le principe premier se fonde sur l'impartialité. Par conséquent, le rôle de cet enseignant ainsi que des autres acteurs (étudiant.es, superviseur.es, chargée de formation pratique et Direction de programme) est très bien décrit. Ce document résume les différentes étapes à suivre lorsqu'une situation apparaît problématique.

Arrêt de stage

Lorsqu'un arrêt de stage est demandé par l'étudiant.e en stage, tout étudiant.e a le droit d'abandonner un cours obligatoire et par conséquent un stage (articles 5.13 et 7.6.4; règlement no5; version juillet 2015) au programme de 1er cycle. L'arrêt d'un stage doit être considéré comme une mesure exceptionnelle et respecter les règles de l'éthique professionnelle. Il y a donc nécessité de se prévaloir de la procédure d'arrêt de stage.

Dans le cas d'une **demande d'arrêt de stage de la part du ou de la stagiaire**:

- Afin de prendre une décision, l'étudiant.e doit prendre en compte qu'un stage ne peut être validé que si toutes les heures de stage ont été effectuées.
- Aucun.e étudiant.e ne peut abandonner un stage sans motifs sérieux. Tout arrêt de stage par l'étudiant.e stagiaire, sans l'avis de la Direction de programme, est réputé être un échec de stage;
- L'étudiant.e stagiaire doit informer par écrit la Direction du programme de 1er cycle des motifs qui justifient l'arrêt du stage et ce, en y joignant les pièces justificatives si nécessaire selon la situation présente. La Direction du programme étudie et évalue la demande d'arrêt écrite par l'étudiant.e stagiaire et en prenant connaissance des rapports écrits du.de la superviseur.e, de l'enseignant à la coordination de stage et du milieu d'accueil, le cas échéant. Elle fait alors une recommandation au Registrariat : échec ou abandon.
- Dans le cas d'un arrêt **pour raisons médicales**, l'étudiant.e stagiaire doit remettre à la Direction de programme de 1er cycle un papier médical dûment signé par le médecin traitant et qui spécifie les dates auxquelles l'étudiant.e stagiaire est indisponible aux études. Cela est d'autant plus important si l'étudiant.e prend la décision d'abandonner en cours de stage, particulièrement au-delà des dates limites officielles d'abandon sans échec et avec remboursement. Le fait d'en informer la Direction de programme, permet à celle-ci, de transmettre une lettre au Registraire de l'UQAM pour demander l'annulation des frais de scolarité et de s'assurer qu'il n'y ait pas de mention « échec » au dossier de l'étudiant.e.
- Il faut aussi prendre en compte le Règlement no5, art 8.8 *Absence de l'Université*:

L'étudiante, l'étudiant qui n'a été inscrit à aucun cours pendant trois trimestres consécutifs doit obligatoirement s'inscrire au quatrième trimestre sans quoi son dossier devient inactif. Sur recommandation de la directrice, du directeur, ou de la, du responsable du programme au Registrariat, l'étudiante, l'étudiant peut être autorisé à s'absenter pendant une période additionnelle d'au plus trois trimestres tout en conservant un dossier actif. L'étudiante, l'étudiant dont le dossier est inactif doit présenter une nouvelle demande d'admission dans les délais prévus à cette fin, avant de pouvoir s'inscrire à un cours.

Article 10.1.3. (R5) - Déontologie (résolution 2014-A-16457)

Dans la réalisation de tous ses travaux remis aux professeures, professeurs, maîtres de langue, chargées de cours, chargés de cours à l'occasion des cours et autres activités suivis à l'Université, l'étudiant.e, l'étudiant est automatiquement soumis aux règles déontologiques édictées dans les politiques et règlements de l'Université et aux directives supplémentaires émises par la faculté de laquelle elle, il relève. La stagiaire ou l'étudiant.e, le stagiaire ou l'étudiant qui va en entreprise ou dans toute autre organisation, seul ou en équipe, pour y documenter, de quelque façon que ce soit, un travail accompli dans le cadre de ses études, doit notamment :

- respecter la confidentialité de tout rapport, document ou informations recueillies auprès de l'organisme d'accueil;

¹ L'enseignant.e responsable de stage est la personne qui rencontre les stagiaires, les superviseurs ainsi que les répondant.e.s s'il y a lieu, afin de préparer le contrat pédagogique et d'être présent pour l'évaluation des apprentissages. Il est aussi responsable de s'assurer que les conditions d'apprentissage soient présentes.

- respecter la confidentialité de toute donnée nominative obtenue dans le cadre d'un tel travail;*
- s'abstenir de diffuser des informations pouvant porter préjudice à l'organisme d'accueil, aux personnes y œuvrant ou à ses collègues étudiant.es, étudiants;*
- avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisme d'accueil, qui sont dignes et qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de l'Université.*

Par conséquent, dans le cas d'une situation où il y a un manque ou l'absence de respect de ces conditions, la direction de programme peut prendre la décision de suspendre le stage et d'émettre un avis de restriction aux études.